

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2020

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

COORDINATION ET RÉDACTION

Cette publication a été réalisée par la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCC.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

POUR OBTENIR UN EXEMPLAIRE DU DOCUMENT :

Direction générale des ressources humaines
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage, boîte 10
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3811

Ou visitez notre site Web :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/pa-handicap/index.htm>

RÉFÉRENCE À CITER

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2018*, 2017, 14 pages. [En ligne].

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/pa-handicap/2016-2018.pdf> (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN : 978-2-550-84476-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2019

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 1 |
| Présentation du Ministère | 2 |
| Mission | 2 |
| Vision | 2 |
| Valeurs | 2 |
| Secteurs d'activité | 3 |
| Services à la population | 3 |
| Partenaires | 4 |
| Clientèle | 4 |
| Structure administrative | 4 |
| Engagement du Ministère | 5 |
| Groupe de travail | 5 |
| Bilan des mesures 2017-2018 | 6 |
| Gestion des plaintes | 12 |
| Prise en compte des principes de développement durable dans le Plan d'action 2018-2020 | 12 |
| Principes de développement durable dans l'action | 13 |
| Tableaux des mesures envisagées pour la période 2018-2020 | 14 |

INTRODUCTION

Le 17 décembre 2004, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale était adoptée. Or, certaines dispositions de la Loi ont eu des incidences sur les actions entreprises par l'ensemble des ministères et organismes (MO), notamment l'article 61.1, qui prévoit que les ministères et organismes (MO) qui emploient plus de 50 employés doivent produire et rendre public un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action doit permettre d'identifier les obstacles à l'intégration et à la participation sociale des personnes handicapées dans les secteurs d'activité qui relèvent des attributions du Ministère et proposer des mesures pour corriger ou améliorer la situation. Le présent document fait état des actions entreprises au cours de l'année 2017-2018 et présente le plan d'action 2018-2020.

MISSION

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du Ministère dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

VALEURS

Le Ministère appuie son action sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect et il mise sur la créativité de ses employées et employés. Il peut compter sur un personnel engagé et passionné qui a à cœur la mission de l'organisation et la qualité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens du Québec.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour réaliser sa mission, le MELCC exerce principalement son activité dans les secteurs suivants :

- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de projets de loi, de projets de règlement et de programmes visant notamment :
 - la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements;
 - la qualité de l'eau potable;
 - la gestion durable des ressources en eau;
 - la conservation de la biodiversité;
 - la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles;
- La coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique;
- L'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les changements climatiques et de stratégies d'adaptation à ces changements;
- La protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées, la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables et celle de leurs habitats;
- L'évaluation environnementale de projets et les évaluations stratégiques relatives à des enjeux environnementaux;
- Le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisation et de permis, par des inspections, des enquêtes et la prise de recours administratifs;
- La gestion foncière du domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation des barrages publics et par la surveillance de la sécurité des barrages;
- L'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- Les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.

SERVICES À LA POPULATION

Au 31 mars 2018, le Ministère comptait 1 764 employés, dont 23 personnes handicapées, soit un taux de représentativité (1,30 %) légèrement plus élevé que l'année précédente. Le personnel du Ministère offre à la population divers services dont voici les principaux :

- La délivrance des autorisations environnementales et des permis;
- Un service d'urgence environnementale disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement;
- Le traitement des plaintes à caractère environnemental;
- Les analyses environnementales;
- L'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et la reconnaissance des experts;
- Les avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- L'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable;
- La production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

PARTENAIRES

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte sur trois partenaires privilégiés : la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), qui promeut la mise en valeur des matières résiduelles, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui réalise des mandats d'enquête et de consultation, et le Conseil de gestion du Fonds vert, qui encadre la gouvernance du Fonds vert et assure la coordination de sa gestion.

Le Ministère travaille aussi en collaboration avec le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, le ministère des Finances, les organismes gouvernementaux et les municipalités. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux et des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel, autochtone et agricole.

CLIENTÈLE

Le Ministère intervient au nom de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec afin de leur assurer un environnement sain et de contribuer à leur qualité de vie, de manière à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Plus précisément, la clientèle du Ministère se compose d'individus, de groupes, d'organismes, de laboratoires et d'entreprises susceptibles de lui demander une autorisation en vertu de la législation environnementale, une accréditation ou une reconnaissance à titre d'experts, ou qui veulent faire valoir un droit en vertu des lois dont il est responsable. Cette clientèle se compose aussi de tous ceux qui sollicitent des interventions dans le but, par exemple, de préserver un milieu naturel ou une espèce et qui souhaitent établir un partenariat de conservation à cet effet.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le Ministère est composé de la Direction du bureau du sous-ministre, de la Direction générale des barrages et de six directions sous-ministérielles. Il dessert dix-sept régions administratives au Québec.

Conformément à sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, à son plan stratégique et à son Plan d'action de développement durable 2015-2020, le Ministère s'engage à offrir des services accessibles et à favoriser l'intégration des personnes handicapées. En collaboration avec la Direction des renseignements, de l'accès à l'information et des plaintes sur la qualité des services (DRAIPQS), la Direction générale des ressources humaines (DGRH) veille continuellement à répondre aux demandes soumises par les personnes handicapées et à en assurer un suivi rigoureux, et ce, de concert avec les unités du Ministère concernées.

GRUPE DE TRAVAIL

Afin d'assurer la conformité et le suivi des actions entreprises, le Ministère a mis sur pied un groupe de travail responsable de veiller à la mise en œuvre et au maintien de mesures favorables aux personnes handicapées. Coordonné par la DGRH, le comité participe à l'élaboration du plan d'action pluriannuel et du bilan des actions entreprises. Le groupe de travail est représenté par les personnes suivantes :

- **Catherine Lavoie**, conseillère en développement organisationnel,
Direction générale des ressources humaines
- **Éric Beauregard**, directeur des contrats et des ressources matérielles
- **Manon Galerneau**, coordonnatrice des dossiers Web,
Direction des communications
- **Andrew Locatelli**, conseiller en développement durable,
Bureau de coordination du développement durable

Domaine de l'embauche et de la mobilité

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE | SUIVI À EFFECTUER |
|--|--|--|--|---|---|
| Méconnaissance du personnel à l'égard de l'employabilité des personnes handicapées | Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère | Diffuser l'information sur le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) dans l'intranet ministériel | <p>Nombre de projets soumis dans le cadre du PDEIPH</p> <p>Accompagnement personnalisé offert aux gestionnaires intéressés</p> | <p>L'envoi d'une note à l'ensemble des gestionnaires du Ministère, en novembre 2017, est le mode de communication qui a été privilégié. Dans cette note, les gestionnaires étaient invités à s'impliquer dans l'intégration en emploi d'une personne handicapée et à soumettre un projet d'emploi dans le cadre du PDEIPH.</p> <p>Un accompagnement personnalisé était offert par la DGRH pour s'assurer que les projets d'emploi répondaient aux critères d'admissibilité du programme.</p> <p>Cinq appels de projets d'emploi ont été soumis par les gestionnaires à l'automne 2017. Tous les projets ont été retenus et, de ce nombre, deux ont été financés par le Secrétariat du Conseil du trésor.</p> <p>En 2017-2018, deux projets d'emploi ont été réalisés par deux participants au PDEIPH (projets soumis à l'automne 2016).</p> <p>Des suivis ont été effectués auprès des gestionnaires dont les projets n'ont pas été retenus l'année précédente.</p> | <p>Poursuivre l'accompagnement personnalisé offert aux gestionnaires dans le cadre de l'élaboration de leurs projets d'emploi</p> <p>S'il y a lieu, inviter les gestionnaires dont le projet n'a pas été financé à le soumettre de nouveau à l'automne 2018</p> |

Domaine de l'embauche et de la mobilité (suite)

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE | SUIVI À EFFECTUER |
|-----------|-----------|---|--|--|---|
| | | Lors de la dotation des postes, prioriser la référence des personnes appartenant aux groupes cibles, dont les personnes handicapées | Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère Nombre d'employés handicapés embauchés dans l'année | Le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère s'établit ainsi en 2017-2018 : 1,30 % (23 personnes) Employés réguliers embauchés : 0 Employés occasionnels embauchés : 4 Étudiants et stagiaires embauchés : 1 | Continuer de s'assurer que les moyens de sélection sont adaptés aux besoins des personnes handicapées Poursuivre les actions entreprises pour soutenir l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles, dont les personnes handicapées, notamment en poursuivant les efforts de sensibilisation des gestionnaires |
| | | Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles lors de différentes activités offertes par la DGRH (accueil des nouveaux gestionnaires, rôle conseil et accompagnement, etc.) | Contenu intégré dans certains outils remis aux gestionnaires (ex.: rencontres d'accueil personnalisées) | Lors de toute demande d'embauche, la DGRH rappelle systématiquement aux gestionnaires l'importance de favoriser l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles, notamment les personnes handicapées. Lors de leur rencontre d'accueil, le PDEIPH et l'accompagnement offert par la DGRH sont présentés par le conseiller. | Identifier d'autres moyens pour favoriser la sensibilisation des gestionnaires à l'égard de l'employabilité des personnes handicapées (ex. : information diffusée dans la section intranet réservée aux gestionnaires et transmise lors de la formation offerte aux nouveaux gestionnaires) |
| | | Outils et soutenir les gestionnaires lors de l'intégration d'une personne handicapée | Outils élaborés, approuvés et diffusés Consultation des gestionnaires ayant déjà accueilli une personne handicapée au sein de leur équipe | Aucun outil spécifique n'a été élaboré au cours de l'année 2017-2018. La consultation des gestionnaires n'a pas été réalisée, car la DGRH a priorisé la consultation des personnes handicapées employées par le Ministère dans un premier temps. | En complément de l'information colligée dans le cadre de la consultation des personnes handicapées employées par le MELCC, consulter les gestionnaires qui ont accueilli une personne handicapée dans le cadre du PDEIPH et dans le cadre d'un processus d'embauche à un poste régulier, occasionnel, stagiaire ou étudiant |

Domaine de l'information et de la sensibilisation

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE | SUIVI À EFFECTUER |
|---|---|--|--|--|--|
| Méconnaissance du personnel à l'égard de la réalité des personnes handicapées | Informé le personnel quant aux attitudes qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées | Consulter les personnes handicapées qui travaillent au MELCC | Consultation réalisée | Des échanges entre la représentante de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et la répondante ministérielle ont eu lieu à ce sujet au cours de l'année 2017-2018. La consultation a été réalisée et l'analyse des résultats a permis de déterminer de nouvelles mesures pour le plan 2018-2020. | Intégrer les nouvelles mesures au plan d'action 2018-2020 Consulter de nouveau les personnes handicapées pour l'élaboration du plan d'action 2020-2022 |
| | | Élaborer et diffuser une capsule d'information dans l'intranet ministériel | Capsule diffusée | Une manchette a été publiée le 3 décembre 2017. | Publier de nouvelles manchettes lors de la Journée internationale des personnes handicapées en décembre 2018 et 2019. |
| | Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des obstacles rencontrés par les personnes handicapées | Diffuser l'information lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) | Manchette publiée | Une manchette annonçant la 20 ^e Semaine québécoise des personnes handicapées a été mise en ligne le 1 ^{er} juin 2017. La promotion des activités et des outils rendus disponibles par l'OPHQ (ex. : sondage) a été réalisée. | Lors de la SQPH, publier une manchette mise à jour et faire la promotion de l'information, des activités et des outils disponibles sur le site Web de l'OPHQ en 2018 et 2019 |
| | | Publier une manchette invitant le personnel à soumettre des candidatures pour la 5 ^e édition du Prix À part entière | Promotion des candidatures présentées par le MELCC, le cas échéant | S. O. | Lors de la période d'appel de candidatures, diffuser annuellement l'information touchant le Prix À part entière et inviter le personnel à soumettre une candidature |

Domaine de l'information et de la sensibilisation (suite)

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE | SUIVI À EFFECTUER |
|-----------|-----------|--|--------------------------------|--|---|
| | | <p>Considérer les personnes handicapées dans l'élaboration ou la révision d'outils ministériels diffusés auprès du public ou des autres MO</p> <p>Suivre le nombre d'actions inscrites dans les plans d'action de développement durable des MO liées aux objectifs concernés</p> | <p>Mises à jour effectuées</p> | <p>Au cours de la période 2017-2018, le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) n'a produit aucun nouvel outil ministériel à l'intention du public ou d'autres MO. Les outils qui ont été révisés pendant la même période étaient déjà conformes aux lignes directrices ministérielles relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ainsi, aucune mise à jour en ce sens n'a été effectuée.</p> <p>Une deuxième rencontre entre le BCDD et l'OPHQ a eu lieu au cours de l'année 2017-2018 afin d'explorer les liens possibles de collaboration en ce qui a trait aux plans d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) et aux plans d'action de développement durable (PADD).</p> <p>Une partie des échanges portait sur le suivi du nombre d'actions visant les personnes handicapées inscrites dans les PADD des MO assujettis à la Loi sur le développement durable. Il s'agit de 13 actions élaborées par 12 MO.</p> | <p>Poursuivre les efforts pour s'assurer que les besoins des personnes handicapées sont considérés lors de la production ou de la mise à jour d'outils produits par le BCDD</p> <p>Poursuivre l'accompagnement des MO dans leurs démarches pour favoriser l'adoption d'actions visant les personnes handicapées</p> |

Domaine de l'accès à l'information

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE | SUIVI À EFFECTUER |
|---|--|--|--|---|---|
| Inaccessibilité de l'information sur le site Web et l'intranet du Ministère | <p>Poursuivre l'application intégrale des normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web</p> <p>Fournir aux employés du Ministère les outils nécessaires afin qu'ils puissent appliquer les normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web</p> | <p>Mettre en œuvre des mesures transitoires (mesures d'accommodement) en attendant l'application intégrale des normes</p> <p>Procéder à l'application intégrale des normes d'accessibilité</p> <p>Bonifier et faire connaître la section intranet portant sur l'accessibilité du Web</p> <p>Faire connaître aux employés les gabarits Word accessibles déposés dans l'intranet</p> | <p>Conformité aux règles transitoires de tous les nouveaux documents déposés dans les sites Web, extranet et intranet</p> <p>Conformité à l'ensemble des normes de tous les nouveaux documents déposés dans les sites Web, extranet et intranet</p> <p>Normes d'accessibilité appliquées de manière intégrale aux nouveaux sites Web</p> | <p>Le Ministère souscrit à l'objectif poursuivi à l'égard des trois standards gouvernementaux d'accessibilité du Web. Toutefois, les versions actuelles de nos sites ne respectent que les exigences minimales. Néanmoins, le Ministère travaille de façon continue afin de s'y conformer.</p> <p>Au cours de l'année 2017-2018, les efforts déployés ont essentiellement visé la sensibilisation des employés. Le 29 mai 2017, une manchette a été diffusée dans l'intranet ministériel pour annoncer la mise à jour du Guide de diffusion des contenus sur le site Web ministériel (637 consultations uniques de cette page au cours de la période du 29 mai 2017 au 31 mars 2018). Plusieurs outils destinés à favoriser la mise en accessibilité y sont présentés, notamment les gabarits accessibles des documents Word qui doivent respecter la signature gouvernementale et un formulaire de métadonnées. En appui à cette manchette, les responsables de la diffusion des contenus ont bénéficié d'une présentation du guide en juillet 2017 et en octobre 2017. Par ailleurs, en janvier 2018, ces responsables ont suivi une formation en écriture Web, à l'interne, donnée par la rédactrice Web de la Direction des communications.</p> <p>Le Ministère offre de l'assistance si des difficultés sont rencontrées avec les formulaires non dynamiques aux formats Word ou PDF.</p> <p>Aucune plainte n'a été reçue par la Direction des communications au sujet de l'accessibilité du site Web du Ministère en 2017-2018.</p> | <p>Poursuivre la mise en œuvre des actions retenues par le COMEX en novembre 2013, notamment la refonte du site Web ministériel, qui prévoit l'application intégrale des normes d'accessibilité. Il en sera de même pour l'intranet lorsqu'il sera question de sa refonte, pour tout nouvel extranet et pour tout nouveau site Web promotionnel.</p> <p>Poursuivre auprès du personnel la diffusion de l'information et des outils pour favoriser la mise en accessibilité.</p> |

Domaine de l'accessibilité physique

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE | SUIVI À EFFECTUER |
|--|---|--|--|--|--|
| Difficulté d'accès à certains bureaux du Ministère | Diminuer les obstacles à l'accessibilité physique des bureaux et points de service du Ministère | Pour l'année en cours, la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM) mettra en œuvre un projet global de réorganisation des espaces à l'édifice Marie-Guyart. Dans le cadre de cet exercice, qui se déroulera en continu, la DCRM s'assurera que les aménagements réalisés répondront aux normes d'accessibilité universelle. | Réaménagements réalisés en partie et espaces mis aux normes | Le projet global de réaménagement de l'édifice Marie-Guyart est toujours en cours au 31 mars 2018. La DCRM travaille différents scénarios d'aménagement et propositions de plans et s'assure du respect des normes d'accessibilité. Les réaménagements se poursuivront au cours de l'exercice 2018-2019. | Continuer les démarches entreprises pour s'assurer que les aménagements soient faits afin de permettre la réduction des obstacles et l'accessibilité des locaux du Ministère. Cette mesure devrait être conservée dans le prochain plan. |
| Non-conformité de certains postes de travail | Adapter le poste de travail des personnes handicapées | Continuer de faire la promotion de ADAPTE (outil interactif d'adaptation des postes de travail) et de l'accompagnement offert par la DGRH, notamment lors des sessions d'accueil ministériel et auprès des gestionnaires | Nombre de postes de travail adaptés pour les personnes handicapées | Aucune demande d'adaptation de poste de travail n'a été adressée à la DGRH au cours de l'année 2017-2018 par une personne handicapée | Poursuivre l'accompagnement offert par la DGRH en ce qui a trait à l'adaptation des postes de travail, dont ceux des personnes handicapées. |

Domaine des services aux citoyens

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE | SUIVI À EFFECTUER |
|---|--|--|--------------------------|--|---|
| Méconnaissance du personnel à l'égard des impacts, sur les personnes handicapées, de l'élaboration ou de la révision de lois, de politiques, de programmes et de services s'adressant à l'ensemble de la population | Sensibiliser le personnel qui élabore et révisé les lois, politiques, programmes et services aux obstacles auxquels les personnes handicapées sont susceptibles d'être confrontées | Faire connaître la clause d'impact et outiller le personnel concerné | Manchette publiée | Un envoi personnalisé aux autorités du Ministère a été transmis en 2016-2017 afin de sensibiliser le personnel concerné. La manchette n'a pas été publiée en 2017-2018. | Le guide de soutien pourrait faire l'objet d'une manchette intranet pour sensibiliser de nouveau le personnel concerné au cours de l'année 2018-2019. |

GESTION DES PLAINTES

Le Ministère assure le suivi des plaintes reçues et traitées en ce qui concerne l'accès aux documents et aux services offerts au public, en collaboration avec l'équipe de la DRAIPQS. Son personnel, en collaboration avec la DGRH, est à l'écoute des besoins exprimés par les demandeurs et s'affaire à répondre efficacement aux personnes handicapées. En 2017-2018, aucune plainte n'a été déposée à l'égard de l'accessibilité de l'information et des services. Finalement, aucune mesure d'accommodement n'a été mise en œuvre au cours de l'année 2017-2018, le Ministère n'ayant reçu aucune demande à cet effet de la part d'une personne handicapée au cours de cette période.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PLAN D'ACTION 2018-2020

Une fiche a été élaborée pour assurer la prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière d'envergure soumis aux autorités du Ministère. Ainsi, dans le cadre du présent plan d'action, un conseiller du Bureau de coordination du développement durable (BCDD) collabore au projet d'élaboration du plan d'action annuel 2018-2020. Des rencontres ont eu lieu afin de recueillir l'information nécessaire à la prise en compte des principes de développement durable.

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ACTION

À la suite de la prise en compte des seize principes de développement durable, certains constats ont permis de déterminer les principes de développement durable qui sont déjà intégrés de façon satisfaisante dans l'action. L'encadré ci-dessous présente les principes retenus.

| PRINCIPE | DESCRIPTION |
|---|---|
| Santé et qualité de vie | L'amélioration constante de l'accessibilité physique des lieux et l'adaptation des postes de travail qui est effectuée pour la sécurité et la qualité de vie des employés handicapés. |
| Équité et solidarité sociales | <ul style="list-style-type: none"> → La solidarité sociale est l'essence même du plan d'action. → Le Ministère s'assure que les critères de sélection sont conformes aux processus de dotation et voit à ce que les moyens d'évaluation soient ajustés de manière à tenir compte des particularités des personnes handicapées. → La candidature des personnes handicapées, lesquelles font partie des groupes cibles, est considérée en priorité lorsque des postes doivent être dotés à partir des banques de personnes qualifiées. → Le Ministère s'engage à tenir compte du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et de la politique À part entière au moment de la mise à jour des fiches pour l'organisation d'événements écoresponsables. Ces fiches peuvent être consultées par tous les employés des MO et leur contenu fait l'objet d'une formation. → Le Ministère est le promoteur des principes de développement durable au niveau gouvernemental. Afin de sensibiliser les MO à ces principes, des formations sont offertes et des mesures sont prises afin qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées |
| Participation et engagement | <ul style="list-style-type: none"> → La gestion des plaintes et les recommandations sur la qualité des services. → La promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées. |
| Accès au savoir | L'amélioration constante de l'accessibilité des sites Web du Ministère. |
| Subsidiarité | La contribution et l'implication de chacune des directions. |
| Prévention | La sécurité des personnes handicapées est assurée par des intervenants qui ont été formés pour leur prêter assistance lors de situations d'urgence. Cette formation est renouvelée annuellement. |
| Production et consommation responsable | <ul style="list-style-type: none"> → Le plan d'action est déposé dans l'intranet ministériel afin d'en limiter les impressions. → L'acquisition de biens est planifiée dans un souci d'accessibilité au plus grand nombre de personnes. |

Dans le cadre de son nouveau Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le Ministère identifie six obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les cinq volets suivants :

Volet 1 Information et sensibilisation

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLES | ÉCHÉANCE |
|---|---|--|--|--------------|------------------------|
| Manque de sensibilisation du personnel aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées | Informé le personnel quant aux attitudes qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées | Participer activement à la SQPH, qui se déroule du 1 ^{er} au 7 juin | Manchette publiée Matériel promotionnel affiché dans les différents bureaux pendant cette semaine | DGRH | Juin 2018 et Juin 2019 |
| | Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des obstacles rencontrés par les personnes handicapées | Sensibiliser le personnel aux enjeux, problématiques et aux besoins des personnes handicapées | Activité de sensibilisation réalisée Capsules d'information publiées dans l'intranet pour sensibiliser le personnel (de deux à trois par année) | DGRH et BCDD | Hiver 2020 |
| | | Faire la promotion de la 6 ^e édition du Prix À part entière en invitant le personnel à soumettre des candidatures | Manchette publiée | | Hiver 2019 |
| | | Publier le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées dans l'intranet ministériel | Manchette publiée | | |

Volet 2

Accès à l'information électronique

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLES | ÉCHÉANCE |
|---|---|--|---------------------|------------------------------|-----------|
| Inaccessibilité de l'information sur les sites Web et l'intranet du Ministère | Fournir aux employés les outils nécessaires afin qu'ils puissent appliquer les normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web | Mettre à jour les connaissances des conseillers en communication à l'égard des standards sur l'accessibilité du Web afin qu'ils puissent accompagner les producteurs de contenu dans la mise en accessibilité de l'information destinée à être diffusée sur le Web | Formation donnée | Direction des communications | Mars 2019 |
| | | Une fois par mois, dans l'intranet, diffuser de l'information (gabarits, conseils, etc.) concernant l'accessibilité du Web à l'ensemble des employés du Ministère | Manchettes publiées | | Mars 2020 |

Volet 3

Accès physique

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLES | ÉCHÉANCE |
|--|---|--|--|--------------|------------|
| Difficulté d'accès à certains bureaux du Ministère | Diminuer les obstacles à l'accessibilité physique des bureaux et points de service du Ministère | Pour l'année en cours, la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM) poursuivra la mise en œuvre du projet global de réorganisation des espaces à l'édifice Marie Guyart. Dans le cadre de cet exercice, qui se déroulera en continu, la DCRM s'assurera que les aménagements réalisés répondront aux normes d'accessibilité universelle. | Réaménagements réalisés en partie et espaces mis aux normes | DCRM | Mars 2020 |
| | | Continuer de faire la promotion de ADAPTE (outil interactif d'adaptation des postes de travail) et de l'accompagnement offert par la DGRH, notamment lors des sessions d'accueil ministériel et auprès des gestionnaires. | Nombre de postes de travail adaptés pour les personnes handicapées | DGRH | En continu |

Volet 4

Embauche, accueil et intégration

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | RESPONSABLES | ÉCHÉANCE |
|---|--|---|---|--------------|------------|
| Manque de sensibilisation des gestionnaires quant à l'embauche et à l'intégration des personnes handicapées | Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère Promouvoir les pratiques de gestion qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées | Élaborer un processus interne visant à : → offrir un accompagnement personnalisé aux gestionnaires lors du processus d'embauche d'une personne handicapée; → prévoir, avec les gestionnaires concernés, des modalités d'intégration lors de l'embauche d'une personne handicapée (adaptation du poste de travail, achat de logiciels, accompagnement personnalisé, etc.) | Processus élaboré Démarches d'accompagnement réalisées | DGRH | Mars 2020 |
| | | Informer les nouveaux membres du personnel, dont les personnes handicapées, des services offerts par la DGRH et veiller à leur en faciliter l'accès Promouvoir le PDEIPH et offrir l'accompagnement dans l'élaboration des projets d'emploi Prioriser la référence des personnes appartenant aux groupes cibles, dont les personnes handicapées, lors de la dotation des postes | Information diffusée dans le cadre des sessions d'accueil ministériel Nombre de projets soumis dans le cadre du PDEIPH Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère Nombre d'employés handicapés embauchés dans l'année | | En continu |

Volet 5

Mission de l'organisation

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES RETENUES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | RESPONSABLES | ÉCHÉANCE |
|--|--|---|---|--|-------------------|
| <p>Méconnaissance du volet social du développement durable</p> <p>Non-conformité de certains postes de travail</p> | <p>Sensibiliser le personnel responsable de la coordination et de l'élaboration des plans d'action de développement durable au volet social, y compris les personnes handicapées (officiers)</p> | <p>Publier une capsule de sensibilisation et d'information dans l'extranet Développement durable</p> | <p>Capsule publiée</p> | <p>BCDD</p> | <p>Mars 2020</p> |
| | <p>Sensibiliser le personnel à l'importance de tenir compte du critère de l'accessibilité lorsqu'ils effectuent l'achat de biens et services</p> | <p>Intégrer les informations relatives à l'accessibilité des biens et services dans la politique d'achats écoresponsables en cours d'élaboration.</p> | <p>Informations intégrées dans le projet de politique</p> | | <p>Été 2019</p> |
| | | <p>Consulter l'OPHQ afin de recueillir ses commentaires</p> | <p>Consultation de l'OPHQ réalisée</p> | | <p>Hiver 2019</p> |
| <p>Méconnaissance du personnel à l'égard des impacts, sur les personnes handicapées, de l'élaboration ou de la révision de lois, de politiques, de programmes et de services s'adressant à l'ensemble de la population</p> | <p>Sensibiliser le personnel qui élabore et révisé les lois, politiques, programmes et services aux obstacles auxquels les personnes handicapées sont susceptibles d'être confrontées</p> | <p>Faire connaître au personnel concerné la clause d'impact et les outils de l'OPHQ pour les soutenir</p> | <p>Manchette et outils existants diffusés</p> | <p>DGRH et unités administratives concernées</p> | |

Approbation : Original signé
 Marc Croteau, Sous-ministre

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 